Le péché des deux personnes qui s'insultent ainsi que leurs insultes reviennent à celui qui commence, tant que l'insulté n'outrepasse pas les insultes du premier.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le péché des deux personnes qui s'insultent ainsi que leurs insultes reviennent à celui qui commence, tant que l'insulté n'outrepasse pas les insultes du premier. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le péché de tout ce qui est échangé par les deux personnes qui s'insultent est endossé par celui qui a commencé car, par son acte, il est le véritable oppresseur. Par contre, le second n'est pas puni, car il lui est autorisé de répondre à l'oppression qu'il subit. Mais s'il dépasse la limite qui lui a été autorisée, alors son péché sera supérieur à celui qui a proféré les insultes en premier.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8878